

**Troisième concours pour l'accès à l'emploi de
secrétaire des affaires étrangères (cadre d'Orient)
au titre de l'année 2026**

LISTE DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMISSIBLES

(par ordre alphabétique)

Les candidats sont informés qu'en l'application du code général de la fonction publique, la vérification des conditions requises pour concourir peut intervenir jusqu'à la date de nomination. Ainsi, seuls les lauréats remplissant toutes les conditions d'accès au concours pourront être nommés.

Section Europe orientale et Asie centrale :

Section non pourvue

Section Asie méridionale et Extrême-Orient :

Madame DE LATOUR Coline

Section Maghreb, Moyen-Orient :

Madame DHIFAOUI Amani

Monsieur KASSIR Rayan

Section Afrique :

Section non pourvue

Fait à Paris, le 13 janvier 2026

La Présidente du jury

Sophie YVETTE



La présente décision peut être contestée, dans un délai de deux mois à compter de la date de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative soit par un recours administratif soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.